

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-380

présenté par

M. Dive, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, Mme Dalloz, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, M. Viry, M. Ramadier, M. Gosselin,
M. Aubert, M. Abad, M. Bazin, M. Peltier, M. de Ganay et Mme Le Grip

ARTICLE 9

I. – Rédiger ainsi la trente-neuvième ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

--- autres	22	Hectolitre	55,47	57,87	60,27	62,67	65,07
------------	----	------------	-------	-------	-------	-------	-------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but de cet amendement est d'aligner le montant de la taxe diesel sur celui de l'essence tel que pratiqué en 2017.